



SERVICES CULTURE ÉDITIONS
RESSOURCES POUR
L'ÉDUCATION NATIONALE

**Ce document a été numérisé par le CRDP de Montpellier pour la
Base Nationale des Sujets d'Examens de l'enseignement professionnel**

Ce fichier numérique ne peut être reproduit, représenté, adapté ou traduit sans autorisation.

Brevet d'Etudes Professionnelles Spécialité

ETUDES du BATIMENT

Session

2013



EPREUVE EP2

UP2

**EPREUVE DE FINALISATION DU DOSSIER, PREPARATION
ET SUIVI DE REALISATION**

DOSSIER TECHNIQUE

SOMMAIRE

DOSSIER TECHNIQUE

DT 1 en fichier pdf et
DT 2 en papier

Brevet d'Etudes Professionnelles Spécialité ETUDES du BATIMENT	« DOSSIER CATENOY »	
	EPREUVE EP2: EPREUVE DE FINALISATION DU DOSSIER, PREPARATION ET SUIVI DE REALISATION	DOSSIER TECHNIQUE
Session 2013	DUREE : 6 H 00	COEFFICIENT : 8

Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux (Cahiers du CSTB N°3509)

Tableau 1 - Bâtiments d'habitation (maisons individuelles et appartements)

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
I - Pièces principales (pièces sèches) et circulations		
L 1	Si aucun dispositif permanent de protection contre les apports abrasifs ne peut y être prévu, les locaux avec accès direct de l'extérieur sont au minimum classés U ₃ .	
L 2	S'il y a utilisation d'une chaise à roulette dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P3.	
L 3	Entrée sans accès direct sur l'extérieur	U ₂₅ P ₂ E ₁ C ₀
L 4	Entrée avec accès direct sur l'extérieur (Cf. L 1)	U ₂₅ P ₂ E ₁ C ₀
L 5	Toute pièce avec accès sur l'extérieur (Cf. L 1, L 2)	U ₂₅ P ₂ E ₁ C ₀
L 6	Séjour, pièce ouvrant sur séjour par une baie libre (Cf. L 2)	U ₂₅ P ₂ E ₁ C ₀
L 7	Pièce à usage professionnel	Cf. tableau 2
L 8	Pièce à niveau principal sans accès sur l'extérieur (Cf. L 2)	U ₂₅ P ₂ E ₁ C ₀
L 9	Chambre sans accès sur l'extérieur (Cf. L 2)	U ₂ P ₂ E ₁ C ₀
L 10	Dégagement, circulation intérieure au logement	U ₂₅ P ₂ E ₁ C ₀
L 11	Escalier	U ₂₅ P ₂ E ₁ C ₀
II - Pièces de service (pièces humides ou pièces d'eau)		
L 12	Cuisine, buanderie, coin cuisine attenant à un séjour	U ₂₅ P ₃ E ₂ C ₂ Nota 1
L 13	Salle d'eau ou de bains, douche, WC	U ₂₅ P ₂ E ₂ C ₁
L 14	Balcon, loggia, terrasse	U ₃ P ₃ E ₃ C ₂
L 15	Terrasse privative à rez-de-jardin	U ₃₅ P ₃ E ₃ C ₂
III - Parties communes		
L 16	Hall d'entrée de moins de 25 logements hors zone d'accès sur extérieur	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₀
L 17	Zone d'entrée, accès sur extérieur de L 16	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
L 18	Hall d'entrée desservant au moins 25 logements y compris zone d'accès direct sur extérieur	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
L 19	Coursive fermée entre immeubles	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
L 20	Couloirs, escaliers et paliers d'étages (ou ascenseur) de moins de 25 logements	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
L 21	Couloirs, escaliers et paliers d'étages (ou ascenseur) pour au moins 25 logements	U ₃₅ P ₂ E ₁ C ₀
IV - Locaux de service et annexes		
L 22	Local de réception vide ordures, poubelles. Local pour vélos, 2 roues, poussettes	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂
V - Zones extérieures		
L 23	Seuil d'entrée	U ₄ P ₃ E ₃ C ₁
L 24	Coursive ouverte, terrasse, escalier	U ₄ P ₃ E ₃ C ₂
Nota 1 : compte tenu de l'expérience acquise, il s'avère qu'un carreau U ₃ est nécessaire		

Tableau 2 - Bâtiments civils et administratifs, publics et privés

Repérage	Locaux : désignation et caractéristiques Particularités de classement	Classement
B 1	S'il y a utilisation d'une chaise à roulette dans le local, sans protection particulière du revêtement, alors le local est au moins classé P ₃	
I - Locaux d'activités		
B 2	Plateau recouvert avant cloisonnement, bureau paysager non cloisonné, bureau collectif	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
B 3	Bureau individuel	U ₂₅ P ₃ E ₁ C ₀ Nota 1
B 4	Salle de conférences, salle de réunion	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
B 5	Bibliothèque (salle de lecture)	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
B 6	Salle publique de réunion (exemple : salle du conseil) La tenue à la cigarette est une donnée essentielle pour ces locaux.	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₁ Nota 2
B 7	Salle publique de réunion avec accès sur l'extérieur	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁
B 8	Foyer de jeunes - Salle polyvalente (exemple : salle des fêtes d'une mairie) La tenue à la cigarette est une donnée essentielle pour ces locaux.	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁
B 9	Musée, salle d'exposition ; hors hall de réception du public (Cf. B 12 ou B 13)	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₀
B 10	Lieu de culte ; hors zone d'accès direct de l'extérieur et allée principale	U ₃ P ₂ E ₁ C ₀
II - Hall de réception du public et zones de distribution		
B 11	Zone d'accès direct de l'extérieur et allée principale de B10	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁
B 12	Hall de réception du public avec trafic important y compris paliers d'ascenseur au rez-de-chaussée et zone d'accès direct de l'extérieur	U ₄ P ₃ E ₂ C ₁
B 13	Hall de réception du public avec trafic modéré et paliers d'ascenseur au rez-de-chaussée	U ₃₅ P ₃ E ₂ C ₁ Nota 2
B 14	Couloirs, dégagements, circulations (sauf circulation dans une zone de locaux techniques)	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₀
B 15	Escaliers, y compris paliers	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₀
III - Locaux annexes et petits locaux techniques, y compris zones de distribution		
B 16	Archives, locaux de classement sans trafic d'engins lourds tels que transpalettes	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
B 17	Sanitaires	U ₃ P ₂ E ₂ C ₁
B 18	Reprographie sans trafic d'engins lourds tels que transpalettes	U ₃ P ₃ E ₂ C ₃
B 19	Locaux d'informatique	U ₃ P ₃ E ₁ C ₀
IV - Restaurant d'entreprise		
B 20	Cafeteria, salle à manger, sauf la zone du comptoir de distribution	U ₃₅ P ₃ E ₁ C ₁
B 21	Comptoir de distribution	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
B 22	Cuisine collective et annexes	U ₄ P ₄₅ E ₃ C ₂
B 23	Local de réchauffage des plats sans zone de lavage	U ₄ P ₃ E ₂ C ₂
B 24	Local de réchauffage des plats avec zone de lavage	U ₄ P ₄ E ₃ C ₂ Nota 3
Nota 1 : compte tenu de l'expérience acquise, il s'avère qu'en céramique, un carreau U ₃ est nécessaire		
Nota 2 : selon l'expérience acquise, un revêtement plastique U ₃ convient		
Nota 3 : lorsque traités en carreaux céramiques, ces locaux nécessitent l'utilisation de carreaux P ₄₊		

DT2

Brevet d'Etudes Professionnelles Spécialité ETUDES du BATIMENT	« DOSSIER CATENOY »	
	EPREUVE EP2 : EPREUVE DE FINALISATION DU DOSSIER, PREPARATION ET SUIVI DE REALISATION	DOSSIER TECHNIQUE
Session 2013	DUREE : 6 H 00	COEFFICIENT : 8